



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/924
24 février 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 136 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE

Lettre datée du 24 février 1988, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Président du Comité pour
l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais vous faire savoir que nous appuyons fermement la demande faite par le Groupe arabe et par le Mouvement des pays non alignés et approuvée par l'Organisation de la Conférence islamique (documents A/42/919, A/42/921 et A/42/922) tendant à convoquer, le 29 février 1988 au plus tard, une reprise de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale aux fins de poursuivre l'examen du point 136 de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Comité des relations avec le pays hôte".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 136 de l'ordre du jour de la quarante-deuxième session.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

1 p.